

COMMUNE DE LANDEDA
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 2 mars 2026 à 19h00

Date de convocation		L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David KERLAN, Maire.
24 février 2026		
Date d'affichage du compte rendu		PRÉSENTS
25 février 2026		
Nombre de conseillers		David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, CATTIN Jean-Luc, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZÉDÉ, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Marine VAUTIER, Rachel BODENES, Martine KERFOURN, Clément FORICHER,
en exercice	présents	
25	20	ABSENTS EXCUSÉS
Pouvoirs donnés		
2		Danielle FAVÉ, donne procuration à Catherine COUSTANCE Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES Christophe ARZUR Italia BIANCHI-RAMEL et Pascale BIHANNIC
Secrétaire de séance		
Rachel BODENES		

Information au conseil de la démission de M. Hervé LOUARN pour convenance personnelle.

RAPPORT N° 00-01/2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2026

Présentation : KERLAN David

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2026.

Unanimité.

RAPPORT N° 01-02/2026

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Présentation : KERLAN David

En vertu des délégations qui me sont accordées, j'informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Commande publique :

Date	Tiers	Engagement	Montant TTC
30/09/2025	SYGESPRO	Renouvellement abonnement Creative Cloud VIPMP Government	3 380,40
06/10/2025	SAS COMEDIE DU FINISTERE	Spectacle Halloween party Place de spectacle - Halloween party - 22/10/25	182,00
08/10/2025	TANGUY SA	Divers matériel et matériaux voirie Divers matériel et matériaux voirie	2 400,00
08/10/2025	WELDOM LYMA BRICOLAGE	Petit matériel divers bâtiments	1 567,97
14/10/2025	DIALOGUES LIBRAIRIE	livres adultes médiathèque livres adulte en grands caractères	216,64
14/10/2025	GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST	Sacs poubelles 130 ST	184,68
14/10/2025	RDM VIDEO	DVD médiathèque 11 DVD	446,68
16/10/2025	EUROVIA BRETAGNE	ACCÈS 292 KERIVIN - ÉCOULEMENT EAUX PLUVIALES	1 700,00
16/10/2025	EUROVIA BRETAGNE	BUSAGE PUIT PERDU KERISKIN	9 600,00
16/10/2025	EUROVIA BRETAGNE	KERISKIN ACCÈS AU LOTISSEMENT	3 900,00
16/10/2025	EUROVIA BRETAGNE	PUITS PERDU STE MARGUERITE	8 100,00
16/10/2025	EUROVIA BRETAGNE	ROUTE KERVIGNON DE KERVIHAN À A N DIVIS	41 079,00
22/10/2025	EXCALIBULLE	BD jeunesse 14 BD jeunesse commande octobre	192,60
22/10/2025	EXCALIBULLE	Mangas adulte 19 manga escale a manga / excalibulle	194,97
22/10/2025	EXCALIBULLE	bd adulte 18 BD adulte excalibulle	371,64
22/10/2025	FLAUW	atelier arts plastique avec Edgar Flauw cartographie d'après panorama intervention et matériel	443,04
22/10/2025	LA PETITE LIBRAIRIE	livres adulte octobre petite lib 14 livres petite librairie	294,37
22/10/2025	SACD	SACD PAM SACD l'attirail, Cie La plaine de joie, Place aux	74,24
22/10/2025	SYGESPRO	Boite mail pour mail automatique ciril	202,92
27/10/2025	ABH	Porte automatique Médiathèque 1ère porte automatique du sas	6 780,00
27/10/2025	CCPA REGIE EAU	Déplacement compteur terrain synthétique Rozvenni Déplacement compteur suite canalisation branché	3 498,00
27/10/2025	DAOULAGAD BREIZH	mois du doc projection + intervention forfait mois du film documentaire	275,00
27/10/2025	DIALOGUES LIBRAIRIE	romans oct complément 7 livres	132,61
27/10/2025	EFIDIS	Mobilier Efidis CTM table et armoires Mobilier pour CTM : table et armoires Efidis	8 315,34
27/10/2025	LDLC PRO	Stock souris de rechange	149,76
27/10/2025	OUEST BUREAU	Mobilier partie Ouest bureau pour CTM Mobilier Ouest bureau CTM : grande table + armoire	2 737,42
27/10/2025	PEPINIERES DE ST ELOY	Sapins Noël Sapins Noël	633,38

27/10/2025	SIDER	clés iloq pour CTM	6 474,72
27/10/2025	UTILE TLDD	Alimentaire vernissage sémaphore e alimentaire et boissons 20% tva	49,36
27/10/2025	UTILE TLDD	Alimentaire vernissage sémaphore e tom. Cerises, cacahuètes grillées, tuiles	4,94
28/10/2025	MATHOU CREATIONS	Renouvellement coin lecture	1 925,17
28/10/2025	WESCO	Contour de matelas, miroir et tabouret	1 419,57
30/10/2025	ABERS LAB	atelier fête de la science team butine + location mash up	400,00
30/10/2025	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	Diagnostic solidité Tribune Rozvenni Diagnostic solidité tribune du stade de Rozvenni	648,00
05/11/2025	CNFA UFCV BRETAGNE	Formation BAFD Bastien GAUDOUX	440,00
05/11/2025	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	EPI Chaussures Vestes et Tenues pluie botte 2 parkas pluie 4 en 1 - 4 paires de chaussures	714,48
05/11/2025	INCITAVERT	BULBES FLEURISSEMENT ESP. VERTS - DEVIS 5791 BULBES DE FLEUR S - ESPACES VERTS	2 154,00
05/11/2025	LES ENFANTS DE DIALOGUES	achat de livres / matériel pédagogique Livres fin d'année	400,00
05/11/2025	MECO	Réparation structure jeu école	686,27
12/11/2025	BLAISE JEAN-PIERRE	livre d'artiste JP Blaise Itinérance en Finistère, J-P Blaise	40,00
12/11/2025	BREST LUDIQUE	jeux nov 1 jeux confirmé	126,45
12/11/2025	CONTENT POUR PEU	spectacle Noël écoles cession du spectacle + repas + transport	920,00
12/11/2025	DIALOGUES LIBRAIRIE	roman jeunesse nov	28,17
12/11/2025	L ECOLE DES LOISIRS	Ecole des loisirs 2 abonnements à l'école des loisirs	76,00
12/11/2025	LES ENFANTS DE DIALOGUES	jeux dialogues les enfants de dialogues	211,52
12/11/2025	MPFPT	FORMATION BATONS ET GAIL 04/11/ 25 PM SELON DEVIS .251016	60,00
12/11/2025	RDM VIDEO	DVD nov DVDRDM	241,22
12/11/2025	SIGNAUX GIROD	Panneaux J5 Panneaux J5 Flex	559,48
12/11/2025	TANGUY SA	BLOC PORTE ACOUSTIQUE MAISON PAROISSIALE SELON DEVIS CFLTAN1 7615H20	618,22
18/11/2025	EXCALIBULLE	BDJ nov 7 BD suites de séries	82,72
18/11/2025	IROISE PROTECTION INCENDIE	Matériel protection incendie pour CTM Matériel pour protection incendie	1 400,40
19/11/2025	AN ABER HOTEL CAFE	hôtel spectacle écoles nuit + petit dej + taxe séjour	68,20
19/11/2025	COMME LES GRANDS	livres jeunesse novembre commande novembre	89,35
20/11/2025	CELLULOSES DE BROCELIANDE	Couches multi accueil Celluloses de Brocéliande Couches pomme écolabel	164,52
24/11/2025	EUROVIA BRETAGNE	Ralentisseur Kroaz ar Person Création de deux ralentisseurs en enrobé - Selon d	602,88

24/11/2025	LDLC PRO	Matériel CTM	447,97
25/11/2025	COMME LES GRANDS	livres enfants albums Noël comme les grands	89,35
25/11/2025	DIALOGUES LIBRAIRIE	livres adulte -nov2 romans et doc dialogues	120,05
25/11/2025	LA PETITE LIBRAIRIE	livres adultes 9 livres petite librairie	174,53
25/11/2025	LDLC PRO	Souris LDLC pro PORT Connect Ergo Rechargeable Bluetooth Mouse (Dr	149,75
27/11/2025	HIRMINUS	Vidéo nouveau centre technique municipal -CTM Pack vidéo - Vue du ciel et terre	250,00
01/12/2025	IKEA ENTREPRISES	fournitures médiathèque rangement et valorisation + service	160,91
01/12/2025	IKEA ENTREPRISES	meuble médiathèque rangement livres médiathèque	254,94
01/12/2025	INDUSTRIELLE COTON MANUFACTURE	moquette place aux mûmes rouge ignifugée 2m/16m + transport	189,10
01/12/2025	LECLERC LANNILIS	Alimentation Leclerc Alimentation Leclerc	59,24
01/12/2025	MAJUSCULE	Fourniture de matériel pédagogique	39,72
01/12/2025	RIVOLIER	HABILLEMENT - ARMEMENT devis n° DE-25-11-1276	633,78
01/12/2025	TONKA	guimauves bénévoles cadeau de fin d'année bénévoles sémaphore médiathèque	150,00
02/12/2025	EUROL LILA LE COLIBRI	repas du personnel Journée Pédagogique 6 repas du personnel / journée pédagogique CCPA	90,00
02/12/2025	LE GOFFIC HERVE	Réunion d'analyse de pratique professionnelle Réunion de travail sur l'observation avec l'équipe	170,00
02/12/2025	LECLERC LANNILIS	Alimentation Leclerc Alimentation Leclerc	130,90
02/12/2025	LECLERC LANNILIS	Chocolats de Noël et serviettes	45,67
02/12/2025	MAJUSCULE	matériel pédagogique Majuscule matériel pédagogique	441,18
02/12/2025	ORANGE BUSINESS SERVICES	M2M photovoltaïque CTM	9,00
02/12/2025	SYGESPRO	Boite g.poupart@landeda.bzh	23,08
02/12/2025	TOUR DE MAINS BOULANGERIE	baguette viennoise	1,80
02/12/2025	WELDOM LYMA BRICOLAGE	boîtes de rangement 3 tours de rangement	57,70
02/12/2025	WELDOM LYMA BRICOLAGE	déshumidificateur	329,00
03/12/2025	GONCALVES	fond vert +support	139,80
05/12/2025	INTO THE BLUE	LIVRES CADEAUX MARIAGES INTO THE BLUE	637,50
08/12/2025	CARS DES ABERS	Transport Car des Abers transport ALSH Vac. Noël	350,00
09/12/2025	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	Ecrou serrage meuleuse écrous de serrage réf 17305735	61,63
09/12/2025	DECATHLON PRO	Article sport boxe pour l'école des sports	189,91

09/12/2025	PEPINIERES DE ST ELOY	SAPINS NOËL SAPINS NOËL	123,97
09/12/2025	SOUUD OUEST	SOUUDURE sur benne camion voirie GW-433-VZ Réparation du mont ant arrière gauche sur benne en	288,00
09/12/2025	WESCO	PROJECTEUR SON ET LUMIÈRE OCÉAN	79,77
10/12/2025	AMAZON BUSINESS	Serrure à code pour casier coworking	27,97
10/12/2025	BUREAU VALLEE	fournitures médiathèque petites fournitures de bureau médiathèque	49,31
10/12/2025	DIALOGUES LIBRAIRIE	livres adultes fin commande 202 5 Cathy - dialogues	41,32
10/12/2025	FIDUCIAL	Fauteuil Olivier et Matthieu	453,60
10/12/2025	LDLC PRO	Connectique pour coworking	283,64
10/12/2025	UTILE TLDD	boissons pot bénévoles	5,82
10/12/2025	UTILE TLDD	boissons pot bénévoles CB	15,32
10/12/2025	UTILE TLDD	catering spectacle école catering spectacle écoles	8,48
11/12/2025	FIDUCIAL	Fournitures administratives Fournitures de bureau interservices	461,63
11/12/2025	LE BISTRO DES MOULINS	petits fours vœux du maire 10. 01.26 devis n° 1001 formule 2	1 106,00
12/12/2025	LDLC PRO	Barette de RAM Mathilde	288,96
17/12/2025	MULTIPLEXE LIBERTE	Cinéma Multiplexe Liberté Cinéma Multiplexe Liberté ALSH Vac . Noël	220,00
18/12/2025	SACEM	SACEM spectacle Noël spectacle de Noël des écoles	43,20
23/12/2025	BLANC BRUN LB MENAGER	Electroménager CTM Centre technique Municipal Electroménager pour Centre Technique Municipal : F	1 033,80
23/12/2025	BODEMER AUTO BREST	VEHICULE DE SERVICE POLICE MUNI CIPALE	30 520,70
23/12/2025	CLINIQUE VETERINAIRE AN AVEL	FACTURE SUITE CAPTURE DE CHATS	90,00
23/12/2025	IROISE PROTECTION INCENDIE	sécurité Incendie nouveau CTM - complément un plan d'intervention supplémentaire	90,96
23/12/2025	LDLC PRO	Test	45,00
23/12/2025	LECLERC LANNILIS	MATERIEL COLLIERS ET LAISSE POUR MAL. ASTREINTE	20,12
23/12/2025	LECLERC LANNILIS	alimentation Vac. Noël ALSH	101,43
23/12/2025	RIVOLIER	LECTEUR DE PUCE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES	309,89
23/12/2025	VOLTSTAGE	Camera lecture de plaques des véhicules Caméra à lecture de plaques des véhicules	2 016,00
29/12/2025	ACTUS	Potelets amovibles Potelets boule amovible réf 10171-2A-B3-I NDA teint	1 954,80
30/12/2025	SYGESPRO	PC Bastien HP ProBook 4 G1iR Notebook - Conception de charnière	1 165,80
30/12/2025	SYGESPRO	PC Matthieu HP ProBook 4 G1iR Notebook - Conception de charnière	1 165,80
30/12/2025	SYGESPRO	PC changement Mairie HP ProBook 4 G1iR Notebook - Conception de charnières	3 497,40

30/12/2025	SYGESPRO	PC médiathèque HP ProBook 4 G1i R Notebook - Conception de charnières	3 497,40
30/12/2025	SYGESPRO	Renouvellement PC élus HP ProBook 4 G1iR Notebook - Conception de charnières	4 663,20
31/12/2025	SYGESPRO	Caméra vidéo conférence CTM MAX HUB UC S15Barre de visioconférence UHD 4K	1 486,80
05/01/2026	GARAGE DE LA PRESQU ILE	Réparation VL Police Municipale Garage Renault de la Presqu'île Landéda	100,21
05/01/2026	LDLC PRO	Station d'accueil Audrey + Véronique + Annaïck + K	719,80
05/01/2026	LDLC PRO	Écran ALSH iiyama 27" LED - G-M ASTER G2766HSU-B1 Red Eagle	149,95
05/01/2026	LDLC PRO	Écran Charlotte.B iiyama 34" LED - G-Master GCB3482WQSU-B1 Red Eagle	259,95
05/01/2026	VIA MEDIA LE TELEGRAMME	Publication marché camping Publication marché camping	596,40
07/01/2026	SYGESPRO	Onduleur serveur mairie APC Back-UPS Pro 1500 - Onduleur - C A 230 V - 865	622,80
12/01/2026	BUREAU VALLEE	FOURNITURES FIN ANNEE fin travaux mobilier et com	49,31
12/01/2026	LECLERC LANNILIS	alimentaire histoires de Noël pour les enfants	23,16
12/01/2026	ORANGE	Carte Sim Resp cantine Performance Entreprises VSIM PE 2024 initial vs (P	21,37
12/01/2026	ORANGE	Casque Accueil Jabra Engage 75 duo + 14201-30 USB	505,27
13/01/2026	AQUANET	Jetons de lavage auto	100,00
13/01/2026	CAT LES GENETS D OR	Fleurissement printemps 2026 Divers plants selon devis "Printemps 2026"	2 079,55
13/01/2026	ESPACE EMERAUDE SAS CASTREC	Achat tondeuse Débroussailleuse Iseki SRA95 0FA 4RM 24CVréférence	13 795,08
13/01/2026	FILY COUVERTURE	Réfection gouttière toilettes Sémaphore Remplacement des gouttières sur le bâtiment en fac	1 472,40
13/01/2026	FILY COUVERTURE	Rénov complète toiture billetterie Stade Rosvenni	8 962,80
13/01/2026	LOCARMOR	Location tractopelle installation bouées plages Location tractopelle du 09 au 10/09/2026	1 041,00
13/01/2026	LOCARMOR	Location tractopelle installation bouées plages Location tractopelle du 16 au 17/06/2026	1 041,00
13/01/2026	ROBIN TREGUER	atelier lecture voix haute pour la nuit de la lecture	230,00
15/01/2026	CARS DES ABERS	CARS DES ABERS (BREST JLES CAPUCINS) 18.02.2026 Sortie objectif vacances Brest les capucins	184,00
15/01/2026	CARS DES ABERS	CARS DES ABERS (BREST JUMP PARK) 17.02.2026 Sortie objectif vacances Brest jump park	280,00
15/01/2026	CARS DES ABERS	CARS DES ABERS (RINKLA & CGR) 19.02.2026	380,00
15/01/2026	CELTIC CINEMA	CINEMA CGR CELTIC 19.02.2026 Sortie objectif vacances - Cinéma le Celtic	137,50
15/01/2026	LDLC PRO	Matériel Enceinte JBL pour OV Enceinte JBL Objectif vacances	199,00
15/01/2026	LECLERC LANNILIS	Leclerc Alimentation ALSH Achat alimentation Leclerc ALSH	26,94
15/01/2026	MAC PUAR ASCENSEURS	Remplacement onduleur ascenseur mairie	708,00

15/01/2026	PHARMACIE DES DUNES	Produits pharmaceutiques	64,10
15/01/2026	RINKLA STADIUM	PATINOIRE RINKLA 19.02.2026 Sor tie objectif vacances Rinkla Brest	150,00
15/01/2026	SAS BJP	BREST JUMP PARK 17.02.2026 Sortie objectif vacances - Brest Jump Park	375,00
15/01/2026	SAS LEM BLOC	VERTICAL ' ART 25.02.2026 Sorti e Objectif vacances Vertical' Art	318,00
15/01/2026	SIZORN STORES	Stores pour nouveau CTM centre technique stores pour les loc aux administratifs du CTM	2 669,28
15/01/2026	SPM	Porte sous tribune Rozvenni	2 663,36
15/01/2026	SYGESPRO	IA plaud Logiciel Abonnement Pl an Pro IA Minutes de transcrip tion - 1	132,00
15/01/2026	SYGESPRO	Plaud note pro Plaud Note Pro Enregistreur Vocal IA Dictapho ne Nu	213,60
16/01/2026	LDLC PRO	Écran véronique Iiyama 23.8" LE D - G-Master GB2441HSU-B1 Bla ck Haw	219,90
20/01/2026	BODET CAMPANAIRE	Maintenance cloches église Chapelles Ste M. et Broennou et de l'église St Congar	468,00
20/01/2026	CARS DES ABERS	CARS DES ABERS (LASER GAME EVOLU TION) 27.02.2026 Sortie objectif vacances	280,00
20/01/2026	CARS DES ABERS	CARS DES ABERS (VERTICAL'ART) 2 5.02.2026 Sortie objectif vacances Cars	165,00
20/01/2026	CARS DES ABERS	Transport ALSH Vac Hiver Car des abers	184,00
20/01/2026	CARS DES ABERS	Transport ALSH Vac Hiver Cars des abers	165,00
20/01/2026	LGE BREST	LASER GAME EVOLUTION 27.02.2026 Sortie objectif vacances	290,00
20/01/2026	LOCARMOR	Location modulaire Sauveteurs Plage Ste Marguerite	5 157,62
20/01/2026	SAS LEM BLOC	Sortie ALSH vac. Hiver Vertical 'Art	502,00
20/01/2026	BUREAU VALLEE	fournitures médiathèque petites fournitures de bureau	49,31
20/01/2026	COMME LES GRANDS	livres enfants albums Noël comme les grands	89,35
20/01/2026	FIDUCIAL	Fournitures administratives interservices	461,63
20/01/2026	LECLERC LANNILIS	alimentaire histoires de Noël pour les enfants	23,16
20/01/2026	UTILE TLDD	boissons pot bénévoles	5,82
20/01/2026	UTILE TLDD	boissons pot bénévoles CB	15,32
20/01/2026	UTILE TLDD	catering spectacle écolese	8,48
20/01/2026	WESCO	PROJECTEUR SON ET LUMIÈRE OCÉAN	79,77
20/01/2026	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	Ecrou serrage meuleuse écrous de serrage réf 17305735	61,63
20/01/2026	LE BISTRO DES MOULINS	petits fours vœux du maire 10. 01.26 devis n° 1001 formule 2	1 106,00
20/01/2026	LECLERC LANNILIS	alimentation Vac. Noël	101,43

20/01/2026	MAJUSCULE	matériel pédagogique Majuscule	32,22
20/01/2026	BLANC BRUN LB MENAGER	Electroménager CTM Centre technique Municipal	1 033,80
20/01/2026	CCPA REGIE EAU	Déplacement compteur terrain synthétique Rozvenni Déplacement compteur suite canalisation branché en	3 498,00
20/01/2026	EFIDIS	Mobilier Efidis CTM table et armoires	8 315,34
20/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	ACCÈS 292 KERIVIN - ÉCOULEMENT EAUX PLUVIALES	1 700,00
20/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	PUITS PERDU STE MARGUERITE	8 100,00
20/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Ralentisseur Kroaz ar Person Création de deux ralentisseurs en enrobé -	602,88
20/01/2026	FIDUCIAL	Fauteuil Olivier et Matthieu	453,60
20/01/2026	HIRMINUS	Vidéo nouveau centre technique municipal -CTM Pack vidéo - Vue du ciel et terre	250,00
20/01/2026	IROISE PROTECTION INCENDIE	Matériel protection incendie pour	1 400,40
20/01/2026	LDLC PRO	Matériel CTM	447,97
20/01/2026	MATHOU CREATIONS	Renouvellement coin lecture	1 925,17
20/01/2026	OUEST BUREAU	Mobilier partie Ouest bureau pour CTM : grande table + armoire	2 737,42
20/01/2026	TANGUY SA	BLOC PORTE ACOUSTIQUE MAISON PAROISSIALE SELON DEVIS CFLTAN1 7615H20	618,22
20/01/2026	WELDOM LYMA BRICOLAGE	déshumidificateur	329,00
20/01/2026	WESCO	Contour de matelas, miroir et tabouret	1 419,57
21/01/2026	SPM	Remplacement 2 portes & 1 fenêtre Eglise	2 202,43
21/01/2026	SPM	Remplacement 2 portes & 1 fenêtre Eglise	6 965,21
22/01/2026	LDLC PRO	Hub Disque dur SATA/SSD/NVME IC Y BOX IB-2913MCL- C31Station d 'accueil	69,95
22/01/2026	ORANGE	Forfait Tablette PM Forfait Performance Entreprises PE 2024 dynamique	47,40
22/01/2026	ORANGE	Tablette PM	464,28
22/01/2026	SPM	Remplacement porte Aber	3 659,75
22/01/2026	SYGESPRO	Services IciWifi Écumes des mers borne ICIWIFI	128,16
26/01/2026	LOCARMOR	LOCATION NACELLE RETRAIT ILLUMI NATIONS NOËL	288,90
27/01/2026	ABERS POOL	PISCINE L'AGORA 16.02.2026 Sortie objectif vacances	90,00
27/01/2026	AUDILAB	BOUCHONS D'OREILLES LE HIR CELI NE	150,00
27/01/2026	CAMPING LE DRENNEC	ALSH Camp : camping du Drennec	1 224,00
27/01/2026	COMME LES GRANDS	BD jeunesse	167,69
27/01/2026	COMME LES GRANDS	LIVRES JEUNESSE commande janvier	198,09

27/01/2026	DIALOGUES LIBRAIRIE	livres adulte commande janvier	140,04
27/01/2026	EXCALIBULLE	BD jeunesse commande janvier	229,96
27/01/2026	PAILLER	lecture LSF pour petites oreilles et invités	124,20
27/01/2026	PIZZA LA PALUE	ALIMENTAIRE NUIT LECTURE nuit de la lecture	105,00
27/01/2026	RDM VIDEO	DVD janvier commande janvier	820,66
27/01/2026	SECALI	Journée pédagogique SECALI Formation intégrer la santé environnementale en EA	850,00
27/01/2026	UTILE TLDD	alim nuit de la lecture boissons a 5.5%	2,28
27/01/2026	UTILE TLDD	alim nuit de la lecture nuit boissons a 20%	13,61
27/01/2026	UTILE TLDD	alimentaire nuit de la lecture gouter bénévoles	27,85
27/01/2026	WELDOM LYMA BRICOLAGE	FOURNITURES DE PETITS EQ O.V 1 Enrouleur Tendeurs	17,85
28/01/2026	AC COUVERTURE	Réparation toit Chapelle Broënnou suite tempête	3 150,00
28/01/2026	BREST LUDIQUE	ALSH - Le temple du Jeux	177,30
28/01/2026	MAJUSCULE	ALSH - Majuscule	359,32
28/01/2026	PASCALE THOBY	ALSH - Conférence P. Thoby	300,00
28/01/2026	TRANSFORM'AUTO TFA	Equipement VL PM Sérigraphie-Gy ro...	6 914,40
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Ar Mean Création plateau ralentisseur de 17ml x 5m	6 657,54
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Bordures Ar Stouk	1 308,00
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Finition parking Mezglaz	2 075,52
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Reprofilage enrobés - Kroaz Aotred	8 123,16
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Rozvenni Création plateau ralentisseur de 17ml x 5m	6 657,54
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Réfection trottoirs en enrobé - Kroaz Konk	8 172,18
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Sémaphore réfection enrobés entrée principale	12 100,68
29/01/2026	EUROVIA BRETAGNE	Travaux voirie Ar Gebog	35 586,24
29/01/2026	FIDUCIAL	Papier A4	1 020,00
29/01/2026	PHARMACIE DES DUNES	Pharmacie des dunes_ achats Psysiodose, bepanthen , doliprane , mercrylsray	64,10
30/01/2026	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	EPI Combinaison mécanique ignifugée 2 combinaisons multirisque bizflame work+	179,52
02/02/2026	LDLC PRO	Sac PC A. Treguer	69,95
02/02/2026	LDLC PRO	Sac PC DGA	44,95
02/02/2026	LDLC PRO	Sac PC Mathilde + véronique + audrey + stk souris	254,60

02/02/2026	LDLC PRO	Siège bureau Siège de bureau Guylaine	179,95
02/02/2026	PHARMACIE DES DUNES	Pharmacie Achat de lait, physiodose, bepanthen...	400,00
02/02/2026	TOUR DE MAINS BOULANGERIE	Pain et viennoiseries ou crêpes régulièrement	100,00
03/02/2026	ABH	Maintenance portes automatiques	408,54
03/02/2026	ABH	Maintenance portes automatiques	490,25
03/02/2026	ABH	Maintenance portes automatiques maison enfance	204,27
03/02/2026	IROISE PROTECTION INCENDIE	Maintenance extincteurs BPU pour contrat maintenance des extincteurs	2 592,00
03/02/2026	MAC PUAR ASCENSEURS	Maintenance ascenseur mairie	2 000,59
03/02/2026	PHARMACIE DES DUNES	Lait Novalac	16,50
04/02/2026	DECATHLON PRO	Matériel sport journée olympique e / Ecole des sport	305,21
04/02/2026	IDEALCO	ABONNEMENT IDEALCO DU 3001 AU 3 1122026	1 980,91
06/02/2026	LDLC PRO	PC Ewen Lenovo Legion Pro 7 16I AX10H (83F50067FR) Intel Cor	4 699,96
06/02/2026	SYGESPRO	Firewall Mairie Location	1 042,80
09/02/2026	3D OUEST	Interface API Particulier QF EJ	120,00
09/02/2026	3D OUEST	Interface API Particulier QF EJ intégration automatisée des quotients familiaux	480,00
09/02/2026	BERTHOU	Lingette coton doublées éponge	125,00
09/02/2026	LE GOFFIC HERVE	Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle 5 séances de travail de 2h Dont le 27/01, le 2/04	860,00
11/02/2026	ALGECO	Retrait algéco Services Techniques Retrait algéco en location selon votre offre Q-650	324,00
11/02/2026	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	Supports compresseur nouveau CT M 4 supports Paulstradyn réf 01792709	183,22
11/02/2026	FOUSSIER	Système anti pince doigts 10 supports anti pince doigts + 5 joints	483,36
11/02/2026	ML LITTORAL (MARITIME LEVAGE LI	Racks à annexes Racks à bateaux en acier galva à chaud -	5 034,24
11/02/2026	RIVOLIER	Equipement PM	143,14
11/02/2026	SPM	Ouvertures hublots portes Maison de l'Enfance Fourniture et pose de 7 hublots -	3 331,87

Commande publique sur avis de la commission des finances :

- Achat d'un microtracteur : société CASTREC, PLOUDALMÉZEAU : 57 750 € HT.

Ressources Humaines :

Nom	Prénom	Début	Fin	Service	Contrat
MABIRE	Léanne	11/07/2025	29/07/2025	Culture	Accroissement saisonnier d'activité
DRUAIS	Etienne	01/08/2025	31/08/2025	Culture	Accroissement saisonnier d'activité
ROUGIER	Servane	29/08/2025	31/12/2025	EJ : ALSH et école	Accroissement saisonnier d'activité
LE GAC	Enora	03/09/2025	15/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
ROUDAUT	Pauline	03/09/2025	15/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
DENYS	Anaëlle	01/10/2025	08/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement temporaire d'activité
ROUDAUT	Pauline	20/10/2025	31/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
SALOU	Florine	20/10/2025	31/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
DENYS	Anaëlle	27/10/2025	31/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
LE GAC	Enora	27/10/2025	31/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
MARCHADOUR	Alexis	20/10/2025	31/10/2025	EJ : ALSH	Accroissement saisonnier d'activité
MARHIC	Alexandre	01/04/2025	30/04/2025	Technique	Accroissement temporaire d'activité

Bien communaux :

Location 3^{ème} cellule au 41 Ti Korn pour Ostéopathe.

Emprunt :

Réalisation d'un emprunt de 300 000 € (ligne de trésorerie) auprès de Arkéa Banque Entreprises.

Arrêté du maire :

Clôture de la régie de recettes droit de place.

Le conseil prend acte.

RAPPORT N° 02-02/2026	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE PAYS DES ABERS ET LE FOURNEAU DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU PRINTEMPS DES ABERS 2026
------------------------------	---

Présentation : POULNOT-MADEC Anne

Le 24 mai 2026, la Commune va accueillir le Printemps des Abers au même titre que les communes de Plabennec et Plouvien.

Pour rappel, ce festival des arts de la rue en partenariat avec le Fourneau de Brest tourne sur les treize communes de la Communauté de Communes. Cette année, le Printemps des Abers aura lieu sur les Communes de Landéda, Plabennec et Plouvien.

Le financement de cette manifestation se fait au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 0,50 € par habitant : le Pays des Abers prenant 50 % de la manifestation à sa charge et les 50% restant pris en charge par les treize communes.

En tant que co-organisateur, nous avons une convention de partenariat à signer entre Le Fourneau, le Pays des Abers et la Commune de Landéda afin de régler les droits et obligations des parties pour le bon déroulement de la manifestation.

Ainsi les obligations de la commune ou du Maire sont les suivantes :

- À mettre à disposition de l'association "Le Fourneau" et de la Communauté de Communes du Pays des Abers les espaces nécessaires à l'organisation du ou des spectacles(s) ainsi que les moyens techniques, fournis à titre gracieux, selon les indications figurant dans le mémento technique de la convention ;
- À présenter un projet d'animation détaillant les animations locales ;
- À assurer, conformément aux articles L.2542-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les compétences dont le Maire a la charge en matière de Police, de sécurité, de circulation et d'accueil de manifestations ;
- À adresser les arrêtés et les autorisations prises affaissant à l'organisation du Printemps des Abers aux co-organiseurs 10 jours avant le déroulement de l'évènement. De plus, la Commune s'engage à respecter les délais réglementaires d'affichage des arrêtés pris par le Maire.
- À engager, dans le cadre de la communication sur l'évènement et de sa promotion, à faire mention de la Communauté de Communes du Pays des Abers et de l'association "Le Fourneau" sur tout support de communication ou action de communication.
- À prendre connaissance et à respecter les éléments des dossiers qui lui seront remis.
- À nommer un élu référent coordonnateur ainsi qu'un agent des services techniques.
- À engager à installer et à répartir les barrières selon le plan défini dans le mémento sécurité.
- À engager à prendre en charge, lorsque cela sera nécessaire, les repas de l'équipe d'agents de sécurité ainsi que ceux des agents de la CCPA dédiés à l'évènement.

Ce spectacle se déroulera le 24 mai prochain au Sémaphore.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Madame POULNOT-MADEC Anne, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée.

RAPPORT N° 03-02/2026

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CAMPING DE PENN ENEZ :
DÉSIGNATION DU GÉRANT**

Présentation : CATTIN Jean-Luc

Par délibération en date du 24 novembre 2025, le Conseil municipal a décidé de relancer une mise en concurrence dans le cadre de l'occupation du camping municipal afin de gérer ce lieu. En effet, la convention actuelle prend fin au 1er mars 2026. De ce fait, la commission Economie-Tourisme a émis un avis favorable dans la remise en concurrence du lieu pour trois ans.

Durant les trois prochaines années, le nouveau conseil municipal pourra lancer la réflexion sur le devenir du lieu en prenant en compte le développement touristique de la Commune.

Le dossier a été mis en ligne le 2 janvier 2026 pour une remise des offres au 30 janvier à 12h. Les critères étaient : présentation du projet d'exploitation : 35% ; présentation des critères environnementaux : 15% ; présentation du candidat : 15% ; valeur économique et financière : 35%. Trois entreprises ont répondu dans les délais : 1 - EURL QUERE Patrick, 2- Emmanuel ROME, 3 - CAMPING-CAR PARK.

Suite à l'analyse des offres, l'offre de la société CAMPING-CAR PARK a été rejetée car elle ne répondait pas au besoin puisque cette offre se basait sur la gestion des camping-cars et non sur le camping dans son entièreté.

Par conséquent, il restait deux offres à analyser. Suivant le tableau d'analyse, c'est EURL QUERE Patrick qui obtient le plus de points selon les critères avec 68 points suivi d'Emmanuel ROME avec 54 points.

Le Jury camping s'est réuni le 12 février 2026 et a rendu un avis favorable pour attribuer à EURL Patrick QUERE la concession.

Par conséquent, sur avis du jury du camping, je vous propose :

- de retenir la société EURL Patrick QUERE pour la concession du camping municipal pour trois ans.
- d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions :

C. Chevalier s'étonne de la non-réponse à certains critères par les 3 candidats.

J.L. Cattin : Ce sont les critères (valeur économique et financière) qui ont fait la différence.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur CATTIN Jean-Luc, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis du jury camping en date du 12 février 2026,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de retenir la société EURL Patrick QUERE pour la concession du camping municipal pour trois ans.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

RAPPORT N° 04-02/2026

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION
SNSM DE L'ABER WRAC'H ET LA COMMUNE DE LANDEDA**

Présentation : David KERLAN

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de formaliser le partenariat qui existait avec l'association SNSM de la commune en approuvant la signature d'une convention pour trois ans.

Depuis 2023, il a été décidé de réécrire la convention afin de répondre aux attentes de chacun. Elle a été rédigée dans l'objectif d'aider la station à mieux se faire connaître du public et ainsi pourvoir à des postes de bénévoles sur la station.

Elle a été pensée comme un partenariat dans lequel la station serait dans ses missions de sécurité en mer et donc présente suivant ses moyens lors de manifestations nautiques. Elle pérennise pour trois ans la subvention annuelle versée à la station pour le travail qu'elle accomplit toute l'année auprès des marins.

Dans la convention annexée, les modifications ou les compléments apportés à la convention initiale sont inscrits en rouge.

Par conséquent, sur avis de la commission Mer et Littorale, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-annexée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions :

JL Cattin précise que la signalétique sur le port va être effectuée. Un agent communal sera autorisé à être bénévole au sein de la SNSM.

P. Coat demande le nombre d'heures que représente l'absence d'un agent sur une année.

D. Kerlan répond que cela n'a pas été déterminé.

M.L. Louboutin demande que l'article 2.2 soit modifié. D Kerlan confirme la modification de cet article.

P. Coat demande si la SNSM ne peut pas mettre à disposition leurs bénévoles pour la surveillance des plages l'été. L. Le Goff lui répond qu'il n'y a pas assez de bénévoles. Il précise également que la SNSM de Landéda bénéficie de salles mises à disposition gratuitement par la commune pour leurs réunions et leurs formations.

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, par 18 Voix Pour,
C. CHEVALIER, I. POUILLAIN, L. LE GOFF et M.L LOUBOUTIN ne participent pas au vote**

Monsieur KERLAN David, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-annexée.

RAPPORT N° 05-02/2026

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
ÉCHANGES & SAVOIRS - SECTION VANNERIE**

Présentation : TREGUER Alexandre

La Commune a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée BV65 à Bel Air dans le cadre de son plan vélo afin de relier le bourg à Bel Air.

La surface du terrain est de 3 218 m². Dans le cadre de l'aménagement de l'axe de mobilité douce, il n'est pas envisagé d'utiliser toute la surface du terrain.

La section vannerie d'Echanges & Savoirs souhaitait avoir une nouvelle parcelle afin d'y mettre de l'osier pour leur activité associative en remplacement de la parcelle actuelle. De ce fait, il convient d'inscrire dans une convention les modalités d'utilisation de la parcelle par l'association. Cette parcelle serait mise à disposition de l'association à titre gratuit. Cela évite également au service "Espaces Verts" de la Commune d'entretenir cette surface.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Echanges & Savoirs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions :

J.L. Le Roux demande la durée de la convention. A. Treguer répond 9 ans.

C. Chevalier demande l'avenir du terrain occupé actuellement par l'association.

Réponse : la nature reprendra ses droits.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur TREGUER Alexandre, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention avec l'association Échanges & Savoirs.

Présentation : LE GOFF Laurent

Par délibération en date du 10 juin 2025, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention avec l'association "La Patte Sur Le Cœur" dans le cadre de la stérilisation des chats errants.

Cette convention était conclue également avec la clinique vétérinaire An Avel de Ploudalmézeau.

Il arrive aujourd'hui que certains chats errants soient stérilisés mais non pucés. Il convient donc de prendre un avenant à la convention afin d'ajouter en annexe un tarif de 20 € TTC pour l'intervention de la clinique pour pucer les chats seulement.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur LE GOFF Laurent, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

Présentation : COAT Philippe

Par délibération en date du 2 juillet 2018, la Commune a décidé d'investir dans l'acquisition d'une flottille de loisir pour mettre à la disposition des clubs ou encore de particuliers.

Ce plan d'investissement était prévu sur cinq ans à raison de 10 000 € par an. En 2024, ce plan a été terminé. En parallèle, une convention avait été signée avec le Centre de Voile de Landéda (CVL) afin de mettre à disposition le matériel.

Aujourd'hui cette convention est échue. Il convient donc de la renouveler. Toutefois, le plan d'investissement n'est pas renouvelé.

Ainsi aujourd'hui, la flottille comprend 34 équipements.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur COAT Philippe, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention ci-annexée.

RAPPORT N° 08-02/2026

FIXATION DU TARIF DU VILLAGE ARTISANAL

Présentation : KERLAN David

Par délibération en date du 15 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé de fixer le tarif de vente au m² des lots à 82,76 € TTC.

Lot	Surface	Montant global
1	387 m ²	32 027,31 €
2	1 755 m ²	145 240,13 €
3	279 m ²	23 089,46 €
4	249 m ²	20 606,72 €
5	1 490 m ²	123 309,28 €

Le projet a été modifié. En effet, les limites de la placette ne sont plus aussi définies car, pour des raisons de sécurité routière et de circulation d'engins, la placette intègre l'entrée des services techniques.

Par conséquent, l'aménagement final ainsi que l'éclairage public vont servir à la globalité de la zone. Il paraît donc judicieux de ne pas faire supporter cet aménagement sur les acquéreurs des lots.

Ainsi le prix au m² sera révisé à la baisse. À la suite du calcul, il serait de 65 € TTC du m².

Ainsi le montant des lots serait le suivant :

lot n°1	387	25 155,00
lot n°2	1755	114 075,00
lot n°3	279	18 135,00
lot n°4	249	16 185,00
lot n°5	1490	96 850,00
VRD	1141	74 165,00

Par conséquent, sur avis de la commission plénière du 12 janvier 2026, il est proposé :

- De fixer le prix de vente des parcelles à 65 € TTC le m² ;
- D'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussions :

C. Chevalier demande si les acquéreurs sont au courant de ces nouveaux tarifs.

D. Kerlan répond que oui mais que certains hésitent encore sur cet achat.

J.L. Le Roux demande si les prix seront libres si dans quelques années les acquéreurs souhaitent revendre ?

D. Kerlan répond que les prix ne seront pas bloqués.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur KERLAN David, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des parcelles à 65 € TTC le m².

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

RAPPORT N° 09-02/2026

**FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION DU CHAUFFAGE DANS LA
SALLE GUENIOC**

Présentation : KERLAN David

La salle GUENIOC qui fait partie du complexe Kervigorn est utilisée lors de la saison de chauffe par les associations communales ou hors commune pour diverses activités.

Afin de valoriser le temps de chauffe et le temps de programmation du chauffage ainsi que les coûts induits par son entretien et sa mise en route, il est proposé de fixer le montant à hauteur de 22 €/h d'utilisation.

Ainsi ce tarif pourra être appliqué pour les associations extérieures en plus du tarif de location qui demandent la programmation du chauffage.

La Commune a également des demandes d'occupation de cette salle par les associations de parents d'élèves des collèges se situant sur Lannilis. Ces derniers étant le bassin de vie principal de nos enfants collégiens, il est proposé la gratuité de la salle dans le cas où les salles de la commune de Lannilis seraient déjà occupées.

Par conséquent, et sur avis des commissions vie associative et finances, je vous propose donc :

- De fixer le tarif chauffage de la salle Guénioc à 22€/h pour les associations extérieures de la commune,
- De mettre la salle Guénioc à disposition des associations de parents d'élèves des collèges de Lannilis gratuitement mais de s'acquitter du chauffage s'elles en font la demande à compter du 1^{er} janvier 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur KERLAN David, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif chauffage de la salle Guénioc à 22 €/h pour les associations extérieures de la commune.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de mettre la salle Guénioc à disposition des associations de parents d'élèves des collèges de Lannilis gratuitement mais de s'acquitter du chauffage s'elles en font la demande à compter du 1^{er} janvier 2026.

RAPPORT N° 10-02/2026

VENTE DE BIENS MOBILIERS DE LA COMMUNE

Présentation : LE ROUX Jean-Luc

Depuis 2020, le bâtiment de la mer n'accueille plus personne dans les bâtiments B et C. De fait le mobilier ne servant plus au service public, il peut être déclassé et donc vendu.

Pour ce faire, il faut fixer le prix par délibération du conseil municipal. La liste des biens et le prix sont annexés à la présente délibération.

Par conséquent, sur avis de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal :

- De vendre le mobilier ci annexé aux enchères ou gré à gré,

- De fixer le prix du mobilier comme indiqué dans l'annexe,
- D'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférent à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur LE ROUX Jean-Luc, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2026,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de vendre le mobilier ci annexé aux enchères ou gré à gré.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal fixe le prix du mobilier comme indiqué dans l'annexe.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférent à cette affaire.

RAPPORT N° 11-02/2026

**AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE
CAP ARCHITECTURE ET LA COMMUNE DE LANDEDA**

Présentation : KERLAN David

Par délibération en date du 20 février 2021, le conseil municipal a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec CAP ARCHITECTURE dans le cadre de la construction d'un nouveau centre technique municipal.

Lors de la résiliation du contrat, il s'est avéré pour la Commune que CAP ARCHITECTURE était redevable de pénalités de retard. Pour la société CAP ARCHITECTURE, il n'y avait pas faute de leur part et donc demandait le paiement des honoraires et du montant dû par la résiliation soit 16 565,52 € TTC.

La Commune considère que le retard était dû la société CAP ARCHITECTURE.

Par conséquent, ladite société a saisi le tribunal administratif de Rennes le 30 juillet 2024. En parallèle, elle a également saisi le comité consultatif des règlements amiables conformément aux dispositions des articles [R. 2197-1](#) à D. 2197-22 du code de la Commande public le 23 août 2024.

Le 3 février dernier, le comité a proposé le règlement, par la commune à la société un montant 10 094,60 € HT soit 12 113,52 € TTC.

Afin de mettre fin aux différends, les parties se sont mises d'accord sur la somme de 10 000 € HT, conditionnée par la mise en paiement dans les 30 jours qui suit la signature du protocole pour la commune et par le désistement auprès du tribunal administratif pour CAP ARCHITECTURE.

Par conséquent, sur avis de la commission des finances, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, le protocole transactionnel ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur KERLAN David, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2026,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer le protocole transactionnel ci-annexé.

RAPPORT N° 12-02/2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 TECHNIQUE

Présentation : POULNOT-MADEC Anne

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Landerneau nous a alerté par courriel sur un suramortissement d'un bien. De 2021 à 2023, un bien se trouvant dans le budget d'assainissement continuait d'être amorti pour un montant annuel de 1 429 €, soit 4 287 € au total. Ce bien ayant fait l'objet d'un transfert vers la Communauté des Communes du Pays des Abers à la suite du transfert de compétences de l'assainissement collectif, il convient de procéder à un ajustement budgétaire.

Ainsi, il convient d'inscrire sur la section d'investissement 4 129 € en dépense à l'article 28158 et le même montant en recette à l'article 1068.

Par conséquent, sur avis de la Commission des Finances du 16 février 2026, je vous propose d'approuver la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Madame POULNOT-MADEC Anne, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2026,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.

RAPPORT N° 13-02/2026

ADMISSION EN NON-VALEUR

Présentation : POULNOT-MADEC Anne

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable du service de gestion comptable (SGC) de Landerneau sollicite le conseil municipal pour l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de Landéda.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public – agent de l'Etat - de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires au recouvrement des créances.

Le montant global des recettes proposées à l'admission en non-valeur en 2026 s'élève à la somme de 754,07 € sur le budget principal. La somme correspond à des créances nées entre 2011 et 2022 ou dont le montant est inférieur au seuil de mise en recouvrement des créances non-fiscales fixé à 15 €. Depuis le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de certaines exceptions, le délai de prescription de l'action en recouvrement des créances publiques est de 4 ans.

Par conséquent, je vous propose d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts. Les crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice 2026 au chapitre 65, article 6541.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Madame POULNOT-MADEC Anne, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les titres non recouverts.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal dit que les crédits sont ouverts sur le budget 2026 au chapitre 65, article 6541.

RAPPORT N° 14-02/2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OMOONA PRODUCTIONS

Présentation : POULNOT-MADEC Anne

L'association OMOONA PRODUCTIONS a été créée en avril 2025 et a pour mission de promouvoir des événements culturels innovants associant musique électronique, bien-être et découverte de lieux atypiques.

Lors de l'attribution des subventions 2025, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 300€.

Lors de la commission vie associative, culture et patrimoine, il avait été rendu un avis favorable pour le versement d'une subvention de 300€ à l'association Omoona Productions à la suite de sa création.

Toutefois, il manquait la délibération pour verser cette subvention.

Par conséquent, je vous propose de verser une subvention de 300 € à l'association OMOONA au titre de 2025 suite à sa création. Le montant de cette subvention est pris sur les crédits votés en 2026 au 65748.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions :

P. Coat demande une précision sur le budget prévu (600 € en 2026) car il ne restera que 300 € donc pour une seule nouvelle association alors que cela était prévu pour 2 nouvelles associations.

D. Kerlan précise que s'il y a deux nouvelles créations d'associations en 2026, le budget sera modifié en ce sens.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Madame POULNOT-MADEC Anne, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'association OOMONIA au titre de 2025 suite à sa création.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal dit que les crédits sont prévus au budget 2026 au compte 65748.

RAPPORT N° 15-02/2026

PARTENARIAT TRO BRO LEON

Présentation : KERLAN David

Le club TRO BRO LEON organise sa 42^{ème} édition le 10 mai 2026 et sollicite un partenariat.

L'année précédente la commune a signé un partenariat de 3 000 € H.T.

Pour cette année, un nouveau partenariat à hauteur de 3 000 € HT est proposé. Celui-ci permettra à la commune d'apparaître dans le programme officiel (1 page quadri 21 x 29,7) et sur un panneau de 2 x 10 m sur la ligne d'arrivée et bénéficiera de 8 repas avec présentation des coureurs, 8 places VIP et 8 places dans un car partenaire.

Ainsi, je propose au conseil municipal un partenariat d'un montant de 3 000 € HT avec le club TRO BRO LEON.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur KERLAN David, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'établir un partenariat d'un montant de 3 000 e HT avec le club Tro Bro Léon.

RAPPORT N° 16-02/2026

**TRAVAUX : SÉCURISATION RÉSEAU BASSE TENSION ET EFFACEMENT
RÉSEAU TÉLÉCOM - P23 KLEUZ FOZ**

Présentation : TREGUER Alexandre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Sécurisation réseau basse tension et effacement réseau télécom - P23 Kleuz Foz.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDÉDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Sécurisation	35 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	7 000,00 € HT
Soit un total de	42 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

1. Financement du SDEF :	35 000,00 €
2. Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Sécurisation	0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement non coordonné (esthétique)	8 400,00 €
Soit un total de	8 400,00 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux sur les réseaux de communication électronique est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 8 400,00 € TTC.

Je vous propose donc de délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur TREGUER Alexandre, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Sécurisation réseau basse tension et effacement réseau télécom - P23 Kleuz Foz.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 8 400,00 €.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

RAPPORT N° 17-02/2026

ACQUISITION DU LOT N°2 DU FUTUR CABINET DE MÉDECINE
GÉNÉRALE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ OFFICE SANTÉ

Présentation : TREGUER Alexandre

La commune a été approchée par la société OFFICE SANTÉ • 19, rue du Chêne Germain • 35510 Cesson-Sévigné • T.02 99 77 66 27 • contact@officesante.com SIRET : 530 460 120 RCS RENNES • SAS au capital de 62 440€, dont le projet est d'acquérir du foncier auprès de la collectivité, pour y édifier une maison médicale. Ladite société lui proposant d'acquérir la cellule n°2 en l'état futur d'achèvement, d'une superficie d'environ 110 m² et pour la somme de 456 879 € TTC soit 380 732,50 € HT soit 3 461,20 € HT du m².

Ladite cellule faisant partie d'un pôle de santé d'une surface total d'environ 418 m².

France domaine a été sollicité, et a rendu un avis en date du 17 novembre 2025, évaluant la cellule à la somme de 4 155,00 euros TTC le mètre carré, fourchette haute acceptable et hors espaces commun.

La société Office Santé souhaite également intégrer des conditions suspensives au contrat de réservation à intervenir destinier à garantir la possibilité d'édification du bâtiment.

C'est ainsi que le caractère parfait de la vente à intervenir sera soumis aux conditions suivantes :

- Acquisition du foncier
- Commercialisation à 70% du projet au plus tard le 30 juin 2027
- Obtention d'une garantie financière d'achèvement de travaux

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société OFFICE SANTÉ, ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur TREGUER Alexandre, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que la Commune souhaite acquérir par opportunité le lot n°2 en état futur d'achèvement qui sera compris au sein de l'ensemble immobilier susmentionné,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société OFFICE SANTÉ, ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

RAPPORT N° 18-02/2026

ACQUISITION DU LOT N°7 D'UNE PÉPINIÈRE SANTÉ (NOTAMMENT DESTINÉE À DE LA KINÉSITHÉRAPIE OU DU DENTAIRE) AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ OFFICE SANTÉ

Présentation : TREGUER Alexandre

La commune a été approchée par la société OFFICE SANTE • 19, rue du Chêne Germain • 35510 Cesson-Sévigné • T.02 99 77 66 27 • contact@officesante.com SIRET : 530 460 120 RCS RENNES • SAS au capital de 62 440€, dont le projet est d'acquérir du foncier auprès de la collectivité, pour y édifier une maison médicale.

Ladite société lui proposant d'acquérir la cellule n°7 en l'état futur d'achèvement, d'une superficie d'environ 86 m² et pour la somme de 359 268 € TTC soit 299 390,00 € HT soit 3 481,28 € HT du m².

Ladite cellule faisant partie d'un pôle de santé d'une surface total d'environ 418 m².

France domaine a été sollicité, et a rendu un avis en date du 17 novembre 2025, évaluant la cellule à la somme de 4 155,00 euros TTC le mètre carré, fourchette haute acceptable et hors espaces commun.

La société Office Santé souhaite également intégrer des conditions suspensives au contrat de réservation à intervenir destinier à garantir la possibilité d'édification du bâtiment.

C'est ainsi que le caractère parfait de la vente à intervenir sera soumis aux conditions suivantes :

- Acquisition du foncier
- Commercialisation à 70% du projet au plus tard le 30 juin 2027
- Obtention d'une garantie financière d'achèvement de travaux

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société Office Santé, ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur TREGUER Alexandre, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que la Commune souhaite acquérir par opportunité le lot n°7 en état futur d'achèvement qui sera compris au sein de l'ensemble immobilier susmentionné.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société OFFICE SANTÉ ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

RAPPORT N° 19-02/2026

**ADOPTION DU SCHEMA VOLONTAIRE D'ÉQUILIBRE ET DE
SÉCURISATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 2026-2028**

Présentation : COAT Philippe

La loi reconnaît désormais les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Landéda n'est pas juridiquement obligée d'élaborer un schéma pluriannuel compte tenu de sa taille, mais la municipalité a fait le choix d'anticiper et de structurer sa politique petite enfance.

Cette démarche volontaire permet :

- d'objectiver les besoins à partir d'un diagnostic démographique précis ;
- de sécuriser l'existant ;
- d'affirmer une stratégie cohérente vis-à-vis des partenaires (CAF, Département, MSA, intercommunalité) ;
- de renforcer la lisibilité de l'action municipale.

Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision, et non d'un document réglementaire contraignant.

Le document comprend :

1. Un diagnostic territorial

- Analyse de la démographie (naissances, vieillissement, projections 0-3 ans) ;
- Étude de l'offre existante (crèche municipale, MAM, assistantes maternelles) ;
- Identification du principal point de vigilance : la forte diminution de l'accueil individuel.

2. Une lecture prospective

- Projections du nombre d'enfants à l'horizon 2030 ;
- Analyse du taux de couverture ;
- Mise en évidence que l'enjeu est davantage l'adaptation et l'équilibre que l'augmentation des places.

3. Des orientations stratégiques pour 2026-2028

Quatre axes structurants :

1. Sécuriser et pérenniser l'offre existante ;
2. Maintenir la qualité de l'accueil et soutenir les professionnels ;
3. Améliorer la lisibilité et l'accès à l'information pour les familles ;
4. Renforcer le soutien à la parentalité.

Ce schéma formalise une stratégie communale prudente et adaptée :

- préserver l'équilibre, sécuriser l'existant et garantir une offre qualitative et lisible, au service des

familles et de l'attractivité du territoire.

Je vous propose de délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur COAT Philippe, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.214-1-3 reconnaissant les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu la loi d'orientation et de programmation pour le plein emploi ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays des Abers ;

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve le Schéma volontaire d'équilibre et de sécurisation de l'offre d'Accueil du Jeune Enfant 2026-2028, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal précise que le schéma fera l'objet d'un suivi annuel et pourra être ajusté par le Conseil municipal en fonction des évolutions constatées.

RAPPORT N° 20-02/2026

RGPD - ADHÉSION AU CDG 29

Présentation : GODEC Daniel

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a adhéré au service RGPD du centre de gestion du Finistère (CDG29) et a ainsi désigné le CDG29 comme délégué à la protection des données, conformément au cadre légal.

Depuis le 25 mai 2018, les entreprises et collectivités européennes sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet outil consiste à renforcer le droit des personnes et à responsabiliser tous les gestionnaires de ces données en justifiant de la pertinence des données traitées et des moyens mis en œuvre pour garantir la protection.

Le 5 juillet 2018, le Bureau communautaire a décidé de mutualiser le service du DPD à l'échelle du Pays des Abers.

Aujourd'hui le service couvre donc les besoins de l'EPCI et de 12 des 13 communes membres de la CCPA permettant de bénéficier d'une minoration de 25% du coût du service pour l'ensemble des entités adhérentes. Ainsi le coût de la prestation s'élève à près de 23 000 € totalement pris en charge par la CCPA.

La convention cadre d'adhésion au service arrive à échéance et il convient de s'interroger sur le renouvellement de cette adhésion. En parallèle, le CDG29 nous a informé de l'évolution du service en 2025.

Il a en effet considéré que le RGPD a rehaussé les exigences en matière de sécurisation des données personnelles. Il a ainsi renforcé le rôle des autorités de protection des données auprès de l'ensemble des entreprises et des administrations en matière de cybersécurité.

L'obligation de sécurité, inscrite dans la loi depuis plus de 40 ans, a été renforcée par le RGPD et complétée de nouvelles obligations et d'outils comme la notification des violations, l'analyse d'impact sur la protection des données, les codes de conduite ou la certification.

Les prestations intégrées à ce service nouvellement intitulé "Protection des Données" ont donc évolué pour intégrer aujourd'hui :

- Le RGPD : Veiller au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.
- La Cybersécurité : Participer à la sécurité des systèmes et des données informatiques.

Ce service propose :

- Accompagnement à la mise en œuvre des actions sur les données personnelles,
- Réalisation des inventaires des traitements,
- Assistance à la rédaction de formulaires,
- Conseil sur les enjeux et évolutions réglementaires,
- Sensibilisations, webinaires et infolettres,
- Ateliers pratiques sur la protection des données,
- Mise à disposition de base documentaire, de modèles, de recommandations sur la gestion de crise, charte informatiques, plan de continuité d'activité.

Les tarifs sont les suivants :

Nom	Population (2022)	TARIF PRESTA 2026	TARIF MUTUALISÉ (TARIF PLEIN - 20% €)
Bourg-Blanc	3544	2 580,00 €	2 064,00 €
Coat-Méal	1 135	1 860,00 €	1 488,00 €
Le Drennec	1911	1 860,00 €	1 488,00 €
Kersaint-Plabennec	1537	1 860,00 €	1 488,00 €
Landéda	3695	2 580,00 €	2 064,00 €
Lannilis	5712	3 630,00 €	2 904,00 €
Loc-Brevalaire	210	900,00 €	720,00 €
Plabennec	8633	3 630,00 €	2 904,00 €
Plouguerneau	6719	x	x
Plouguin	2236	2 580,00 €	2 064,00 €
Plouvien	3930	2 580,00 €	2 064,00 €
Saint-Pabu	2078	2 580,00 €	2 064,00 €
Tréglonou	689	1 320,00 €	1 056,00 €
C.C. du Pays des Abers	42029	7 200,00 €	6 720,00 €
TOTAL		35 160,00 €	29 088,00 €

Par conséquent, je vous propose :

- De renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère ;
- D'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention d'adhésion au service de la protection des données mutualisé du centre de gestion du Finistère ;
- De permettre à M. le Maire de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

Monsieur GODEC Daniel, rapporteur(e) entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD),

Vu la directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil Européen, concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, connue également sous le nom de Directive NIS 2 « Network and Information Security » entrée en vigueur le 16 janvier 2023,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer la convention d'adhésion au service de la protection des données mutualisé du Centre de Gestion du Finistère.


ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal permet à M. le Maire de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette adhésion.

FIN DE LA SÉANCE À 20H45.

Procès-verbal approuvé en séance du 28 mars 2026,

Le Président de séance,
Le Maire

David KERLAN

A blue ink signature of David Kerlan, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

La Secrétaire de Séance,

Rachel BODENES

A blue ink signature of Rachel Bodenes, featuring a large, stylized initial 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.